

19 mars 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries **tenue le 19 mars 2019, à 19 h 41** au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de monsieur René Dion, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

Étaient présents :

DION, René	Président
BÉDARD, Nancy	Commissaire représentante du comité de parents - secondaire
BERTRAND, Jérôme	Commissaire
BLANCHET, Yvon	Commissaire
BRASSARD, Bernard	Commissaire
CHABOT, Hélène	Commissaire
FORTIN, Mélanie	Commissaire
GENEST, Marie-Pier	Commissaire représentante du comité de parents- primaire et secondaire
GIROUX, Claude	Commissaire
HUDON, René	Commissaire
LIZOTTE, Dominique	Commissaire
MORASSE, Stéphanie	Commissaire représentante du comité de parents - d'élèves HDAA
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire
RATTÉ, Catherine	Commissaire
TURCOTTE, Clément	Commissaire
VÉZINA, Caroline	Commissaire représentante du comité de parents - primaire
ASSELIN, Marie-Claude	Directrice générale
FOURNIER, Annie	Directrice générale adjointe
SAVARD, Yves	Directeur général adjoint
CHOUINARD, Martine	Secrétaire générale

Madame Martine Fleury agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après un moment de réflexion préparé par madame Dominique Lizotte, monsieur René Dion déclare la séance ouverte.

### **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Chabot d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019.
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019.
6. Période de questions accordée au public.
7. Actualisation au plan d'engagement vers la réussite 2018-2019 : présence de mesdames Nathalie Forgues et Chantale Boiteau pour la présentation

de leur initiative en lien avec la transition des élèves de 4 ans vers le préscolaire.

8. Évaluation de la situation financière au 28 février 2019.
9. Correspondance et dépôt de documents.
10. Dénonciation d'intérêts.
11. Suivi aux recommandations du protecteur de l'élève – rapport de plainte no 2018-2019-015.
12. Ratification de l'approbation de l'administrateur et webmestre dans le dossier de l'action collective sur les frais chargés aux parents.
13. Demande d'appui du conseil des commissaires pour l'aménagement d'un débarcadère sur le terrain de l'école du Trivent I et la possibilité d'analyser la situation de manque de stationnement pour le personnel.
14. Engagement de personnel cadre.
15. Adoption des dates des séances du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2019-2020.
16. Assemblée générale et congrès 2019 de la Fédération des commissions scolaires du Québec – inscription et autorisation de dépenses des commissaires. – **POINT REPORTÉ**
17. Programme pédagogique particulier de formation en sport-études de l'école secondaire de la Seigneurie – discipline sportive accréditée.
18. Rapport du comité de parents – 13 FÉVRIER 2019
19. Rapport du comité EHDAA.
20. Rapport du comité exécutif – réunion du 19 février 2019.
21. Rapport des comités du conseil :
  - Comité de vérification – réunion du 11 mars 2019;
  - Comité de gouvernance et d'éthique – réunion du 11 mars 2019;
  - Comité consultatif de transport;
  - Comité des ressources humaines.
22. Rapport des autres comités :
  - Comité de répartition des ressources – 22 février 2019.
  - Fondation des Premières-Seigneuries;
  - Arrondissement de Beauport Ville en santé;
  - Comité de gestion du Centre de formation en transport de Charlesbourg.
23. Communication du Président.
24. Communication de la Direction générale.
25. Questions et commentaires des commissaires.
26. Levée de la séance.

CC-18/19-075

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019**

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le conseil des commissaires peut dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-18/19-076

IL EST PROPOSÉ par M. Clément Turcotte que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019**

La secrétaire générale dépose un bilan des suivis aux résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 12 février 2019.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC**

### **Mme Lyne Beaudoin, vice-présidente aux relations du travail du syndicat du personnel de soutien**

Elle commente le plan d'effectifs du personnel de soutien. Elle demande si un plan de réinvestissement pour le personnel de soutien et de recrutement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre est établi pour la prochaine année scolaire. Elle fait état entre autres, de la situation des concierges. Elle espère que les résultats du plan d'effectifs seront positifs.

Mme Marie-Claude Asselin reçoit les commentaires transmis et mentionne que la détermination des plans d'effectifs est en cours présentement.

## **7. ACTUALISATION AU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2019 : PRÉSENCE DE MESDAMES NATHALIE FORGUES ET CHANTALE BOITEAU POUR LA PRÉSENTATION DE LEUR INITIATIVE EN LIEN AVEC LA TRANSITION DES ÉLÈVES DE 4 ANS VERS LE PRÉSCOLAIRE**

Madame Chantal Boiteau, directrice de l'école de l'Harmonie, accompagnée de Valérie Girard, psychoéducatrice, de même que de madame Nathalie Forgues, directrice de l'école de la Châtelaine et Place-de-l'Éveil, accompagnée de Marie-Josée Dubé, directrice adjointe, font une présentation de leur initiative en lien avec la transition des élèves de 4 ans vers le préscolaire.

## **8. ÉVALUATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 28 FÉVRIER 2019**

M. Louis Dandurand fait état du bilan financier de la Commission scolaire au 28 février 2019.

## **9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Projet de procès-verbal de la séance du comité exécutif du 19 février 2019.
- Procès-verbal de la rencontre du comité de vérification du 10 décembre 2018.
- Procès-verbal de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 10 décembre 2018.
- Procès-verbal de la rencontre du comité de répartition des ressources du 16 janvier 2019.
- Document – Projet de loi no 12 – Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées – Modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique.
- Évaluation de la rencontre.

## **10. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS**

Madame Martine Chouinard rappelle aux commissaires qu'ils doivent informer le président lors d'un possible conflit d'intérêts les concernant.

## **11. SUIVI AUX RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – RAPPORT DE PLAINTÉ NO 2018-2019-015**

CONSIDÉRANT que le Protecteur de l'élève de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries est intervenu dans un dossier d'élève;

CONSIDÉRANT l'analyse de la plainte faite par le Protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT que le 6 février 2019, le Protecteur de l'élève a déposé son rapport, dont les conclusions et recommandations sont libellées respectivement comme suit :

**« Conclusions :**

*Nous considérons comme légitime la demande du plaignant. Ce dernier s'attend que l'on réponde aux besoins de son enfant en lui offrant les meilleurs services tout en lui assurant une surveillance correspondant à la situation de sa fille. L'enquête nous a permis de constater que l'école répondait aux besoins de l'enfant en lui offrant les services et les ressources dont elle dispose. Il est important de souligner que l'enfant aura au cours des prochaines semaines des services additionnels, soit huit rencontres en orthophonie. Nous n'avons pas été en mesure de constater que l'école et ses intervenants n'offraient pas de services adéquats à l'enfant.*

*L'analyse du dossier nous a démontré que la Commission scolaire n'a pas transgressé la Loi sur l'instruction publique et les divers règlements dans ses décisions et les mesures mises en place.*

*Ainsi, en conformité avec le mandat et le pouvoir accordé au protecteur de l'élève tel que mentionné dans la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire et plus particulièrement, l'article 29 de ce règlement, nos conclusions sont les suivantes:*

- *Après avoir pris connaissance des divers documents pertinents au dossier, de l'information obtenue et après en avoir fait l'analyse, nous considérons la plainte comme non fondée. Nous ne pouvons conclure que les droits du plaignant n'ont pas été respectés au regard des services offerts par la Commission scolaire.*

*À partir de l'analyse de la situation, nous considérons que les intervenants concernés de la Commission scolaire nous sont apparus s'être acquittés de leurs responsabilités dans la présente affaire.*

**Recommandation :**

- *Offrir au plaignant, s'il le juge toujours pertinent, la possibilité de changer sa fille de groupe au service de garde lorsqu'une place deviendra disponible à la fois sur l'heure du dîner et en fin de journée. »*

CONSIDÉRANT qu'aucun correctif n'est proposé à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la recommandation émise à l'établissement scolaire sera proposée aux parents lorsque les deux conditions seront remplies;

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-France Painchaud et résolu :

Que le conseil des commissaires prenne acte des conclusions du Protecteur de l'élève indiquées dans son rapport de plainte no 2018-2019/015, conclusions déclarant la plainte comme non fondée.

M. Claude Giroux demande le vote.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. RATIFICATION DE L'APPROBATION DE L'ADMINISTRATEUR ET WEBMESTRE DANS LE DOSSIER DE L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS**

CC-18/19-077

CONSIDÉRANT la correspondance du Secrétariat du Conseil du trésor en date du 4 février 2019 mentionnant qu'en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics à l'article 13 paragraphe 4°, un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public peut être conclu de gré à gré lorsqu'un organisme public estime qu'il lui sera possible de démontrer qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas le contrat doit être autorisé par le dirigeant de l'organisme public qui doit en informer le Conseil du trésor annuellement;

CONSIDÉRANT la correspondance des procureurs au dossier en date du 14 février 2019 faisant état que l'article 42.1 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics constitue un fondement légitime pour octroyer un tel contrat de gré à gré dans le contexte particulier de l'entente approuvée par la Cour supérieure. Effectivement, en vertu de cette entente, Collectiva aura à agir à titre de témoin expert devant un tribunal;

CONSIDÉRANT la résolution CE-18/19-011 adoptée par le comité exécutif à sa séance tenue le 18-09-2018 autorisant :

- DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre de webmestre;
- DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre d'administrateur externe;
- DE RETENIR les services de la Société GRICS;
- ET CE, pour une dépense approximative de 106 000 \$;

Résolution adoptée selon les directives émises par les procureurs au dossier, en référence à l'article 42.1 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics, selon l'article 297 du Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires et selon un échéancier impératif;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a agi en référence à l'article 42.1 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics et tient à respecter la directive émise par le Secrétariat du Conseil du trésor en date du 4 février 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du conseil des commissaires du 19 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Chabot et résolu, dans les circonstances :

- que le conseil des commissaires ratifie la décision prise par le comité exécutif à sa séance du 18 septembre 2018 par la résolution CE-18/19-011;
- que le conseil des commissaires autorise le recours à l'octroi d'un contrat de gré à gré conformément à l'article 13.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics;
- d'autoriser M. René Dion, président, à compléter les divers documents administratifs exigés par le Secrétariat du Conseil du trésor à cet effet.

CC-18/19-078

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. DEMANDE D'APPUI DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN DÉBARCADÈRE SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE DU TRIVENT I ET LA POSSIBILITÉ D'ANALYSER LA SITUATION DE MANQUE DE STATIONNEMENT POUR LE PERSONNEL**

CONSIDÉRANT la demande de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, d'aménager un débarcadère sur le terrain de l'école;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a comme projet en 2020, la reconstruction du pont sur l'avenue Sainte-Brigitte au-dessus de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que la gestion de la circulation pendant ladite reconstruction du pont en 2020 aura un impact important sur la circulation aux abords de l'école et constitue une préoccupation quant à la sécurité de nos élèves, du personnel et de la population dans leur déplacement autour de l'école;

CONSIDÉRANT une problématique de stationnement pour notre personnel;

CONSIDÉRANT qu'une étude de faisabilité avec l'estimation budgétaire a été réalisée par la firme WSP inc. et démontre que le projet est réalisable au coût estimé de 725 000\$;

CONSIDÉRANT les rencontres tenues avec la direction générale de la ville de Ste-Brigitte-de-Laval et des représentants du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté de tous les intervenants de concilier la réalisation des travaux en tenant compte des enjeux de sécurité reliés aux déplacements des élèves marcheurs, de même que l'embarquement et le débarquement de ceux en transport scolaire et ceux transportés par les familles ainsi que des membres du personnel et de la population;

CONSIDÉRANT la disponibilité du terrain pour l'implantation d'un débarcadère aux pourtours de l'école du Trivent, bâtiment 1;

CONSIDÉRANT la possible participation financière du ministère des Transports du Québec, au montant de 75 000\$, dans le cadre du projet de réfection du pont sur l'avenue Sainte-Brigitte (au-dessus de la rivière Richelieu) qui sera réalisé à l'été 2020;

CONSIDÉRANT que l'échéancier projeté des travaux implique une réalisation dudit projet durant la période estivale 2019, et ce, afin de permettre au ministère des Transports du Québec la réalisation du projet de réfection à l'été 2020;

CONSIDÉRANT la démarche à faire auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le financement de ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du conseil des commissaires du 19 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélanie Fortin et résolu :

- d'appuyer la direction générale de la Commission scolaire et la mandater à négocier les modalités de réalisation du débarcadère notamment avec le ministère des Transports du Québec, mais plus précisément avec la direction générale de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

CC-18/19-079

- de mandater Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à analyser la possibilité de régulariser la situation de manque de stationnement pour le personnel de l'école du Trivent, bâtiment 1;
- d'autoriser les démarches auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le financement dudit projet;
- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer tous les documents à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. ENGAGEMENT DE PERSONNEL CADRE**

CONSIDÉRANT un poste de direction adjointe au Centre de formation en transport de Charlesbourg à combler;

CONSIDÉRANT que ce poste est prévu au plan d'effectifs des cadres pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du conseil des commissaires du 19 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ par Mme Stéphanie Morasse et résolu que :

- M. Denis Audet soit engagé à titre de direction adjointe au Centre de formation en transport de Charlesbourg.

CC-18/19-080

le tout en conformité avec le « Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. ADOPTION DES DATES DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

CONSIDÉRANT que l'article 2 du Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires stipule que le conseil détermine annuellement les dates des séances;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer ces dates pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du conseil des commissaires du 19 mars 2019;

Il est proposé par M. Bernard Brassard et résolu de fixer les dates suivantes pour la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2019-2020 :

20 août 2019  
10 septembre 2019  
8 octobre 2019  
5 novembre 2019  
3 décembre 2019  
14 janvier 2020  
11 février 2020  
17 mars 2020  
14 avril 2020  
12 mai 2020  
16 juin 2020

CC-18/19-081

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONGRÈS 2019 DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC – INSCRIPTION ET AUTORISATION DE DÉPENSES DES COMMISSAIRES**

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

**17. PROGRAMME PÉDAGOGIQUE PARTICULIER DE FORMATION EN SPORT-ÉTUDES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA SEIGNEURIE – DISCIPLINE SPORTIVE ACCRÉDITÉE**

Considérant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) exige l'adoption des disciplines sportives accréditées pour le sport-études par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que pour être reconnu officiellement, un projet pédagogique particulier en sport-études doit respecter les règles de reconnaissance établies par le Ministère (volet scolaire, volet sportif et harmonisation des interventions sur le plan local);

CONSIDÉRANT qu'une demande de reconnaissance doit faire l'objet, au préalable, d'un protocole d'entente dûment signé avec une fédération sportive, selon la discipline concernée;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente 2016-2020 a été signé par tous les partenaires pour l'école secondaire de la Seigneurie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du conseil des commissaires du 19 mars 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Catherine Ratté et résolu d'adopter la discipline sportive accréditée suivante pour le sport-études de l'école secondaire de la Seigneurie.

- Athlétisme

et d'autoriser monsieur Yves Savard, directeur général adjoint, à signer les documents à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS**

Mme Nancy Bédard fait un résumé des sujets discutés lors de la réunion du 13 février dernier. La prochaine rencontre aura lieu le 20 mars 2019.

**19. RAPPORT DU COMITÉ EHDAA**

Mme Stéphanie Morasse précise qu'il n'y a eu aucune rencontre. Toutefois, elle informe que les journées EHDAA, qui se sont tenues les 25 et 26 février dernier, furent un grand succès. Tout près de 400 parents et élèves ont assisté à la conférence sur l'anxiété.

**20. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF – RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2019**

Comme le procès-verbal du dernier comité exécutif a été remis aux membres du conseil des commissaires, aucun rapport n'est requis.



## **21. RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

### **Comité de vérification – réunion du 11 mars 2019**

Mme Catherine Ratté fait un résumé des sujets discutés lors de la réunion du 11 mars dernier. La prochaine rencontre aura lieu le 6 mai 2019.

### **Comité de gouvernance et d'éthique – réunion du 11 mars 2019**

Mme Mélanie Fortin fait un résumé des sujets discutés lors de la réunion du 11 mars dernier. La prochaine rencontre aura lieu le 6 mai 2019.

### **Comité consultatif de transport**

Aucune rencontre.

### **Comité des ressources humaines**

Aucune rencontre.

## **22. RAPPORT DES AUTRES COMITÉS**

### **Comité de répartition des ressources – réunion spéciale du 22 février 2019**

Mme Marie-Claude Asselin fait un résumé des sujets discutés lors de cette rencontre spéciale et informe que la prochaine réunion se tiendra le 20 mars 2019.

### **Fondation des Premières-Seigneuries**

M. Clément Turcotte informe que la prochaine rencontre du conseil d'administration se tiendra le 3 avril prochain. Il rappelle les activités de financement et invite les membres du conseil à y participer et à identifier des partenaires potentiels pour la réalisation de ces événements.

### **Arrondissement de Beauport Ville en santé**

Aucune rencontre.

### **Comité de gestion du Centre de formation en transport de Charlesbourg**

Aucune rencontre.

## **23. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT**

Monsieur René Dion a participé aux événements suivants :

23 février 2019 : souper-bénéfice au profit de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, préparé par les élèves de l'École hôtelière Fierbourg et de leurs chefs enseignants, messieurs François Blais, Pierre Imbeault et Jacques Cloutier. Tous les profits sont versés à la Société de Saint-Vincent-de-Paul pour venir en aide aux élèves de Fierbourg (aide alimentaire et vestimentaire). Monsieur Bernard Brassard, commissaire, était également présent.

25 février 2019 : remise des certificats dans le cadre des journées EHDAA à des élèves et à des membres du personnel de la Commission scolaire. Les certificats ont été remis par monsieur Nicolas Maheux, directeur des Services éducatifs, madame Stéphanie Morasse, présidente du comité consultatif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, madame Maryse Lachance, membre du comité, madame Marie-Christine Gagnon, coordonnatrice en adaptation scolaire aux Services éducatifs, madame Stéphanie Normand, membre du comité, madame Valérie Morin, directrice adjointe à l'école primaire du Harfang-des-Neiges, madame Annie Fournier, directrice générale adjointe, monsieur Yves Savard, directeur général adjoint et par monsieur René Dion, président de la Commission scolaire.

26 février 2019 : soirée-conférence ayant pour titre : « L'anxiété dans tous ses états... » à l'auditorium Desjardins de la Polyvalente de Charlesbourg, présentée dans le cadre de la 4e édition des journées EHDAA, offerte aux parents d'élèves de notre commission scolaire par le CCEHDAA (comité consultatif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage). Les conférenciers madame Valérie Girard, psychoéducatrice et monsieur Jean-Philippe Cochrane, psychologue travaillant à l'école de l'Harmonie de la Commission scolaire ont su capter l'attention de l'auditoire. Madame Nancy Bédard et monsieur Clément Turcotte, commissaires, étaient également présents.

27 février 2019 : participation à la présentation de projets dans le cadre du projet « Youth and Philanthropy (YPI) » à l'école secondaire des Sentiers. Ce projet aide les jeunes à développer une conscience sociale et ils sont invités à identifier et à répondre concrètement aux besoins financiers d'un organisme de charité. Les organismes présentés sont : Maison Revivre, Société de Saint-Vincent-de-Paul, Maison Oxygène vers l'Autonomie, Petit Blanchon, Adaptavie, l'Archipel d'Entraide, PIPQ et Espace Région de Québec. L'équipe représentant l'organisme « Maison Revivre » s'est méritée le premier prix soit une bourse de 5 000 \$ donnée par le projet YPI. Les membres de l'équipe sont : Rose Boissonnault, Anne Sarah Corriveau et Joy Fleury. L'équipe présentant l'organisme « Société de Saint-Vincent-de-Paul » s'est méritée un prix de 500 \$ remis par le député provincial de la région de Charlesbourg, monsieur Jonathan Julien. Les membres de l'équipe sont : Emmy Loranger, Rebecca Leblanc, Jade Garceau et Maïka Daigle. Le troisième prix de 400 \$, le prix du public donné par un donateur anonyme, a été décerné à l'équipe présentant l'organisme « Oxygène vers l'Autonomie. Les membres de l'équipe sont : Émie Maranda, Audrey-Maude Jalbert, Marikim Ruel et Laurianne Villeneuve.

12 mars 2019 : lancement officiel des recommandations issues de la Conférence de consensus sur la mixité sociale et scolaire par le CTREQ (Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec) à l'Aquarium du Québec. Les 9 et 10 octobre dernier, le CTREQ a tenu la toute première Conférence de consensus, au Québec, en éducation. Plusieurs échanges ont eu lieu avec monsieur Claude Lessard, professeur émérite de l'Université de Montréal et président de la Conférence et madame Annie Pilote, vice-doyenne à la recherche aux études supérieures et à l'international de l'Université Laval et également présidente du jury de la Conférence de consensus.

13 mars 2019 : conférence téléphonique visant à discuter du projet de mémoire de la FCSQ (Fédération des commissions scolaires du Québec) sur le projet de loi no 12, « Loi visant la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées ».

Bonne Fête : 16 mars : Monsieur Yves Savard  
2 avril : Madame Catherine Ratté

Autres informations :

Concours des Prix d'excellence de la FCSQ 2018-2019 sous le thème « L'école publique riche de sa diversité ». Ce concours vise à mettre en lumière les initiatives des commissions scolaires pour encourager l'épanouissement des élèves, favoriser l'intégration et l'inclusion, offrir un environnement sain,

combattre les préjugés, inciter à la mixité et permettre à chacun d'atteindre son plein potentiel. La période de mise en candidature se terminera le 8 mars 2019.

Monsieur Bernard Brassard, commissaire, a remplacé le président le mercredi 13 mars 2019 à la conférence de presse relative à la formation « préposé aux bénéficiaires » préparée par le Centre de formation professionnelle Fierbourg en collaboration avec le CIUSSS, la Commission scolaire de Portneuf et la Commission scolaire de Charlevoix.

## **24. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

### **Mme Annie Fournier**

Elle donne des informations sur le projet de loi en lien avec les temps de récréation de 20 minutes. L'équipe du transport scolaire est actuellement à analyser les impacts possibles sur le transport des élèves.

Elle fait état des travaux en cours sur le cadre des services complémentaires. Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

### **M. Yves Savard**

Il identifie les faits saillants en lien avec le plan d'action numérique. Il fait état des actions en cours notamment, les rencontres d'enseignants Lead, la formation du personnel, l'achat de matériel technopédagogique, l'accompagnement et le soutien aux établissements.

## **25. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

### **M. Clément Turcotte**

Il remercie M. René Dion d'avoir initié les présentations de projets réalisés dans les établissements lors des rencontres du conseil des commissaires.

Il demande un suivi en lien avec la perception de la taxe scolaire. Mme Marie-Claude Asselin répond que la perception de la taxe scolaire s'effectuera dans chacune des commissions scolaires. Aucun changement n'est apporté à cet égard.

### **M. Yvon Blanchet**

Il fait état d'une situation de rareté de suppléants dans les établissements. Mme Marie-Claude Asselin informe que M. Érick Gaboury, directeur du Service des ressources humaines a présenté plusieurs actions mises en place dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre lors du comité de gouvernance et d'éthique du 11 mars dernier.

### **Mme Stéphanie Morasse**

Elle demande la possibilité d'obtenir un accompagnement pour la recension de documents à diffuser aux parents d'élèves HDAA via le site Internet. Il est répondu de communiquer avec le secrétariat général en vue de préciser la demande.

Elle questionne à savoir si, lors des travaux portant sur le cadre des services complémentaires, il y est prévu de revoir certaines dispositions du plan d'intervention. Mme Annie Fournier répond que le plan d'intervention fait partie des éléments qui seront discutés lors desdits travaux.

**Monsieur René Dion**

Il souligne l'efficacité en termes de tenue et de structure des rencontres du conseil des commissaires. Il précise que les séances de travail sont efficaces et que les membres et intervenants sont bien préparés.

**26. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 46.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

---

René Dion

---

Martine Chouinard